



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 mars 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Frédéric Lapointe

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

ASSERMENTATION DE LA CONSEILLÈRE AU SIÈGE #2, ÉLECTION PARTIELLE DU 3 MARS 2024

Suite à la proclamation de la candidate élue au poste de conseillère au siège #2 et conformément à l'article 313 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités la directrice générale et greffière-trésorière procède à l'assermentation de : Roxanne Bureau-Grenier

Je, Roxanne Bureau-Grenier, domicilié au 151, rue Bédard, à Sainte-Thècle, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège #2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Thècle et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé: _____

Assermenté devant moi, le 11 mars 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière

Rés. 2024-03-052 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Julie Bertrand et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-053 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal des séances de février 2024
- 1.4 Dépôt de la correspondance
- 1.5 Période de questions de l'assemblée
- 1.6 Mouvement Santé mentale Québec – Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 1.7 Affichage d'un poste de préposé aux travaux publics saisonnier/temps plein
- 1.8 Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

2. Trésorerie

- 2.1 Approbation des comptes de février 2024 et des écritures du journal général
- 2.2 Autorisation de signature de l'entente entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Sainte-Thècle pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais »
- 2.3 Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection
- 2.4 Demande de gratuité de la salle Aubin de l'APHA Mékinac
- 2.5 Demande de contribution financière de la Société canadienne du cancer
- 2.6 Demande de contribution financière de l'UPA Mauricie pour la Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024
- 2.7 Demande de contribution financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie
- 2.8 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes/Nomination d'un représentant et d'un substitut afin de représenter la municipalité lors de la vente

3. Sécurité publique

- 3.1 Adoption du règlement 408-2024 modifiant l'annexe A du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

4. Transports, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Dépôt du Plan d'action 2024 pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable
- 4.2 Offre de services professionnels d'Englobe pour le contrôle des matériaux lors de la construction du nouveau garage municipal
- 4.3 Principe de réalisation des travaux de remplacement de la structure P-03945B située sur le chemin Saint-Joseph
- 4.4 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) – Lac Croche
- 4.5 Acquisition du réseau d'égout privé de la rue Tessier

5. Santé et bien-être

Aucun point.

6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Demande de modification du règlement de zonage 337-2016 des propriétaires du 190, chemin du Barrage
- 6.2 Formation obligatoire « CCU : Mode d'emploi » pour les membres du comité consultatif en urbanisme
- 6.3 Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice/Mai, mois de l'arbre et des forêts

7. Loisirs et culture, vie communautaire

- 7.1 Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite/Demande d'autorisation pour organiser annuellement « Le P'tit Bazar du Jésuite »
- 7.2 Nomination des membres du comité consultatif en loisirs et tourisme
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-2024 modifiant le règlement 399-2023 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec

- 7.4 Salon du livre de Trois-Rivières – Inscription de deux bénévoles
- 7.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale

8. Autres sujets

- 8.1 Questions de l'assistance
- 8.2 Affaires nouvelles
 - A) Appui pour un réseau cellulaire fiable
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-054 : Adoption du procès-verbal des séances de février 2024

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 8 février 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE FÉVRIER 2024

BULLETIN MUNICIPAL

Réception d'une lettre de citoyens nous informant de leur mécontentement de l'arrêt de l'expédition du Bulletin municipal par la poste.

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Réception d'un courriel d'un des candidats retenu pour la formation du CCE suggérant de clarifier le mode de sélection des candidats avant la formation du CCLT.

MRC DE MÉKINAC

Réception de la résolution numéro 24-01-17, confirmant l'appui à la Municipalité de Sainte-Thècle pour l'adhésion au programme « Village-relais » élaboré par le ministère des transports et le ministère de la mobilité durable.

Réception de la résolution numéro 24-01-14 concernant une demande d'exonération de responsabilité temporaire jusqu'à l'adoption du « Schéma de couverture de risques incendie ».

ADMQ

Réception du Mini-Scribe de mars 2024, sujets traités : vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par la MRC; Déclaration des salaires à la CNESST; Publication d'un bilan pour le régime transitoire; Règlement sur l'épandage; Communication d'informations relatives à

un incendie; Liste des contrats de plus de 2 000\$; Prélèvements d'eau - déclaration annuelle; Charte de la langue française; Rapport d'activité – sécurité incendie; Prolongation des pouvoirs d'aide temporaire pour les municipalités locales et les MRC; Report de la date limite pour la transition de certains contrats municipaux vers le nouveau système en matière de consigne et de collecte sélective.

PROJET DE LOI 31

Adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation par le Gouvernement du Québec.

FÉDÉRATION DE L'UPA

Réception d'un courriel de l'UPA confirmant être en défaveur de toute perte de superficie cultivable en lien avec le dossier des éoliennes en milieu agricole.

MRC MÉKINAC

Réception de la résolution no. 24-02-34 de la MRC confirmant l'appui aux citoyens de Mékinac pour demander au Gouvernement du Québec d'avoir un réseau cellulaire fiable sur tout le territoire de Mékinac et Portneuf.

SIRCO – ENQUÊTE ET PROTECTION

Réception d'une offre de service de cette entreprise d'enquête et de conseils dans le secteur municipal.

Rés. 2024-03-055 : Dépôt de la correspondance de février 2024

Il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de février 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Marilou Rodrigue demande en quoi consiste le projet de loi 31.

Madame Marilou Rodrigue demande si la municipalité tiendra compte de la lettre de l'UPA indiquant qu'elle est en défaveur de la perte de territoire agricole au bénéfice d'éoliennes.

Rés. 2024-03-056 : Mouvement Santé mentale Québec – Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-057 : Affichage d'un poste de préposé aux travaux publics saisonnier/temps plein

CONSIDÉRANT qu'un préposé aux travaux publics a signifié son départ à la retraite;

CONSIDÉRANT que la convention collective stipule que l'employeur s'engage à maintenir 3 postes de préposé aux travaux publics saisonnier/temps plein pour une durée minimale de 28 semaines de travail consécutives par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affiche un poste de préposé aux travaux publics saisonnier/temps plein pour un minimum de 28 semaines de travail consécutives par année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-058 : Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit modifier la date de l'une des séances, car celle-ci correspond à un jour férié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le **lundi et/ou mardi** et qui débiteront à **20 heures**

- 15 janvier (**3^e lundi**)

- 5 février

- | | |
|--|-------------------------|
| - 11 mars (2 ^e lundi) | - 1 ^{er} avril |
| - 6 mai | - 3 juin |
| - 8^{er} juillet (2^e lundi) (modifiée) | - 5 août |
| - 3 septembre (mardi) | - 7 octobre |
| - 4 novembre | - 2 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-059 : Approbation des comptes de février 2024 et des écritures du journal général

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2024 au montant de 605 485,81\$ ainsi que les écritures du journal général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-060: Autorisation de signature de l'entente entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Sainte-Thècle pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a été désignée candidate au Programme de reconnaissance des villages-relais;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle peut bénéficier d'une aide financière maximale de 40 000\$ pour préparer son dossier de candidature au programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de municipalité de Sainte-Thècle nomme et autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer l'entente à intervenir signer entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Sainte-Thècle pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-061 : Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il devenait obligatoire au 1^{er} janvier 2022 pour les municipalités de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection afin d'être en mesure de pourvoir aux dépenses liées à l'organisation d'une élection;

CONSIDÉRANT que ce fonds doit accumuler un montant au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant la dernière, selon le plus élevé des deux, en prévision de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que ce fonds n'a pas encore été créé par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Créé un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue des élections;
- Affecte un montant annuel à ce fonds, selon les recommandations de la présidente d'élection;
- Peut utiliser ce fonds pour une élection partielle, conditionnellement à ce que les sommes y ayant été empruntées y soient remboursées avant la prochaine élection générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-062 : Demande de gratuité de la salle Aubin de l'APHA Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de l'APHA Mékinac concernant la gratuité de la salle Aubin ainsi que les arguments évoqués;

CONSIDÉRANT que l'APHA Mékinac s'engage à nettoyer la salle et à la remettre en état après chacune de leurs réservations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à l'APHA Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-063 : Demande de contribution financière de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-064 : Demande de contribution financière de l'UPA Mauricie pour la Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024

CONSIDÉRANT que l'UPA Mauricie nous offre de contribuer financièrement à leur Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024;

CONSIDÉRANT que monsieur Angelo Trépanier, de Sainte-Thècle, est lauréat à titre d'agriculteur d'exception.

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024 de l'UPA Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-065 : Demande de contribution financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT que la Fondation de la SSS de l'Énergie nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la Fondation de la SSS de l'Énergie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-066 : Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes/Nomination d'un représentant et d'un substitut afin de représenter la municipalité lors de la vente

CONSIDÉRANT que la cour municipale organise une vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes le 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité a deux immeubles sur son territoire qui feront l'objet d'une vente pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer des représentants afin d'agir pour et au nom de la municipalité lors de cette vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Éric Blouin, maire, comme représentant et

Jacques Tessier, comme substitut, pour agir pour et au nom de la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement des taxes du 13 juin 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-067 : Adoption du règlement 408-2024 modifiant l'Annexe A et B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire modifier l'Annexe A et B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes afin d'enlever le sens unique sur la rue Lavoie;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné et que le dépôt de projet de règlement a été fait lors d'une séance antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 408-2024 modifiant l'Annexe A et B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes avec les modifications au projet de règlement proposées. Julie Bertrand et Roxanne Bureau-Grenier, conseillères, se prononcent contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2024-03-068 : Dépôt du Plan d'action 2024 pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit produire annuellement un plan d'action pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2024 produit par le directeur des travaux publics, monsieur Jean-Yves Piché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le Plan d'action 2024 pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-068-01 : Offre de services professionnels d'Englobe pour le contrôle des matériaux lors de la construction du nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit faire faire des contrôles qualitatifs des matériaux lors de la construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT que l'offre de services professionnels d'Englobe au coût 18 425\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil

de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services professionnels d'Englobe pour le contrôle des matériaux lors de la construction du nouveau garage municipal au coût de 18 425\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-069 : Principe de réalisation des travaux de remplacement de la structure P-03945B située sur le chemin Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que la structure P-03945B située sur le chemin Saint-Joseph, enjambant la rivière des Envies, dans la municipalité de Sainte-Thècle comporte des défauts, et que le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) souhaite procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Sainte-Thècle a eu lieu le 20 février 2024 dans le but de l'informer de l'état d'avancement du projet;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le ministère a informé la municipalité que le pont P-03945B sera remplacé par un nouveau pont de type acier-bois, d'une longueur de 12 m et d'une largeur carrossable de 7 m (deux voies de circulation);

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été question que le pont sera fermé à la circulation et que les usagers devront emprunter un chemin de détour de 16 km, passant par St-Tite, et ce, tout au long des travaux d'une durée approximative de 10 semaines;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le Ministère a informé la municipalité de Sainte-Thècle qu'une demande de résolution sera également envoyée à la municipalité de St-Tite concernant le partage du chemin de détour pour les véhicules de promenade et les véhicules lourds, et qu'il est essentiel que les deux municipalités s'y conforment;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le Ministère a informé la municipalité de Sainte-Thècle qu'une demande de résolution sera également envoyée à la municipalité de St-Tite concernant l'adoption d'un nouveau règlement municipal quant à la création d'un chemin de Quad temporaire pour la durée totale des travaux, et qu'il est essentiel que les deux municipalités s'y conforment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-03945B tel que présenté à la réunion du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-070 : Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) – Lac Croche

CONSIDÉRANT que le Réseau de surveillance volontaire des lacs nous offre d'adhérer au programme afin d'effectuer des prélèvements d'eau dans le Lac-Croche pour continuer l'échantillonnage débuté en 2018;

CONSIDÉRANT que cette participation permettra d'améliorer la précision des données du lac;

CONSIDÉRANT que les frais de participation sont de 270 \$ pour la saison 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère au programme d'échantillonnage du Réseau de surveillance volontaire des lacs pour le Lac-Croche pour l'année 2024 au coût de 270\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-071 : Acquisition du réseau d'égout privé de la rue Tessier

CONSIDÉRANT que les résidents de la rue Tessier sont desservis par un réseau d'égout privé;

CONSIDÉRANT que ce réseau d'égout est désuet et doit être refait;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier d'un programme d'aide financière, la municipalité doit être propriétaire de ce réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande aux propriétaires de la rue Tessier de céder gratuitement le réseau d'égout privé à la municipalité afin de pouvoir effectuer la réfection de ce réseau et autorise Éric Blouin, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer tout document relatif à cette acquisition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-072 : Demande de modification du règlement de zonage 337-2016 des propriétaires du 190, chemin du Barrage

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 190, chemin du Barrage de modifier le règlement de zonage 337-2016 afin de permettre la construction d'un 2^e chalet sur le même terrain;

CONSIDÉRANT que les dimensions du terrain ne permettent pas cette construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de modifier le règlement de zonage 337-2016 afin de permettre la construction d'un deuxième chalet sur le même terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-073 : Formation obligatoire « CCU : Mode d'emploi » pour les membres du conseil consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT que le projet de loi 16 a rendu obligatoire une formation pour les membres des conseils consultatifs en urbanisme;

CONSIDÉRANT que la FQM offre la formation « CCU : Mode d'emploi » au coût de 160\$ par

participant;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme est composé de 5 membres, soit Julie Bertrand, conseillère, Marcel Bacon, Pascal Lavallée, Éric Piché et Marcel Veillette, citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer les frais d'inscription des 5 membres du conseil consultatif en urbanisme pour la formation obligatoire « CCU : mode d'emploi » offerte par la FQM au coût de 160\$ plus taxes par participant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-074 : Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice/Mai, mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que chaque année, l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice nous invite à organiser une distribution de plants d'arbres fournis gratuitement au cours de l'évènement Mai, mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT que cette activité favorise le renouvellement de cette ressource qu'est la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-075 : Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite/Demande d'autorisation pour organiser annuellement « Le P'tit Bazar du Jésusite »

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite pour l'organisation d'une vente de garage annuelle pendant la fin de semaine de la Fête des Patriotes;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 337-2016 permet la tenue d'une telle activité;

CONSIDÉRANT que l'activité n'entre pas en conflit avec le Grand Bazar du Printemps organisé au village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la tenue annuelle du P'tit Bazar du Jésusite pendant la fin de semaine de la Fête des Patriotes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-076 : Nomination du comité consultatif en loisirs et tourisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire créer un comité consultatif en loisirs et en tourisme afin d'accompagner et de conseiller la municipalité dans ses prises de décisions et ses politiques futures en matière de loisirs et tourisme, ainsi que de mobiliser les citoyens afin de développer l'offre de touristique, événementielle et de loisirs;

CONSIDÉRANT que le comité sera formé de 6 citoyens et 2 élus;

CONSIDÉRANT les candidatures de :

- Annie Bédard
- France Déry
- Xavier Fleury-Germain
- Jessica Vandal
- Un administrateur de Promotion Ste-Thècle
- Un administrateur de Tourisme Sainte-Thècle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Annie Bédard, France Déry, Xavier Fleury-Germain, Jessica Val, un administrateur de Promotion Ste-Thècle et un administrateur de Tourisme Sainte-Thècle en tant que citoyens et Sébastien Moreau et Éric Blouin en tant qu'élus, sur le comité consultatif en loisirs et tourisme de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-2024 : modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec

Sébastien Moreau

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 409-2024 : modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec;
- dépose le projet de règlement 409-2024 : modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec.

Rés. 2024-03-077 : Salon du livre de Trois-Rivières – Inscription de deux bénévoles

CONSIDÉRANT que deux bénévoles désirent participer au Salon du livre de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cette activité favorise la découverte de livres et d'auteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise deux bénévoles de la bibliothèque municipale à participer au Salon du livre de Trois-Rivières et les frais d'inscription et de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-078 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale

CONSIDÉRANT que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale offre une aide financière pour l'organisation d'activités lors de la Fête Nationale

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire organiser des activités lors de la Fête Nationale et pourrait bénéficier d'une aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière pour les célébrations locales 2024 pour l'organisation d'activités pour la Fête Nationale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assemblée

Monsieur Jean-François Couture demande le but du plan d'action pour le plomb dans l'eau et demande s'il y a des particularités.

Monsieur Jean-François Couture demande si la municipalité a participé à la page centrale du Bulletin Mékinac sur Sainte-Thècle et indique sa déception face à la fin de ce bulletin.

Monsieur Gérard Godbout demande si la municipalité se préoccupe de la santé mentale et de l'anxiété que le projet de TES Canada peut causer sur la population et demande pourquoi la gratuité de la salle Aubin est accordée à l'APHA Mékinac alors que le groupe de citoyens ayant tenu une rencontre d'information sur les éoliennes ont dû payer la salle.

Monsieur Pierre Germain demande pourquoi un fonds réservé pour les élections doit être créé, si le montant à y déposer doit être le même à chaque année et quel est le montant qui doit y être accumulé.

Madame Marie Dessureault demande quels sont les avantages du projet de TES versus un projet d'Hydro-Québec et demande si sa propriété baisse de valeur d'évaluation, si cela va faire diminuer ses taxes municipales.

Madame Annie Bédard demande s'il y a un rayon de 5 km de protection pour les héronnières.

Madame France Laliberté demande s'il y a des aires de protection à Sainte-Thècle.

Madame Marilou Rodrigue nous informe que TES Canada ne répond pas toujours la même réponse à ses questions et demande si l'entreprise donne les mêmes réponses aux questions des élus.

Monsieur René Soucy demande si la municipalité est pour ou contre l'implantation d'éoliennes et s'il va y avoir une réunion pour indiquer la position de la municipalité face au projet.

Madame Marie-Joëlle Tremblay demande sous quelle forme se tiendra la rencontre d'information du 25 mars concernant les éoliennes et suggère aux citoyens d'envoyer les questions à l'avance.

Madame Marilou Rodrigue demande pourquoi la municipalité ne recherche pas d'autres entreprises au lieu de TES Canada.

Monsieur Simon Pellerin demande quels sont les recours de la municipalité pour freiner le projet de TES Canada et demande si la municipalité peut proposer des endroits où implanter les éoliennes.

Monsieur Pierre Germain dit que le projet de TES Canada ne respecte pas les lois gouvernementales et demande si la municipalité serait prête à aller au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de faire changer le processus.

À 21h12, madame Julie Bertrand, conseillère, quitte la salle.

Madame Solange Vincent demande si le règlement de contrôle intérimaire peut changer au fil du temps.

À 21h14, madame Julie Bertrand, conseillère, reprend son siège.

À 21h15, monsieur Bertin Cloutier, conseiller, quitte la salle.

Madame France Laliberté demande si la municipalité a le droit de faire un référendum à n'importe quel moment.

À 21h17, monsieur Bertin Cloutier, conseiller, reprend son siège.

Madame Claudette Piché demande si la municipalité va faire oui ou non un référendum.

Monsieur Gérard Godbout indique que la MRC des Chenaux n'a pas besoin de faire de règlement de contrôle intérimaire, que chaque municipalité fera son propre règlement.

Monsieur Gaston Rivard demande si l'on peut faire un règlement où les mesures sont plus strictes et pourquoi il y a une distance différente entre le village et les rangs.

Monsieur Sébastien Lincourt demande qui a écrit le règlement de contrôle intérimaire.

Madame Marie Dessureault demande pourquoi les municipalités de Saint-Ubalde et Saint-Albert n'auront pas d'éoliennes.

Madame Colette Frenette demande qui a autorisé l'abattage d'arbres aux sources d'eau potable.

Madame Colette Frenette demande à combien en est rendu le coût du conflit sur le harcèlement psychologique.

Madame Louise Dumas demande si les OGAT considère la santé publique dans ses orientations et demande si le repowering est traité dans le règlement de contrôle intérimaire.

Madame Geneviève Sirois demande ce qu'est le MAMH.

Affaires nouvelles :

Rés. 2024-03-079 : Appui pour un réseau cellulaire fiable

CONSIDÉRANT la résolution 2024-01-26 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant un appui à la municipalité de Rivière-à-Pierre pour le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT que d'autres municipalités de la région de Portneuf et de Mékinac ont fait des représentations afin d'obtenir un réseau cellulaire fiable, le tout sans succès;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif pour la sécurité civile que la communication soit efficace pour les services d'urgence afin d'intervenir rapidement et efficacement;

CONSIDÉRANT qu'un réseau cellulaire fiable améliorerait la sécurité et la quiétude de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'un réseau cellulaire fiable est une exigence fondamentale pour les jeunes familles voulant s'installer en région afin de pouvoir travailler à distance;

CONSIDÉRANT qu'un réseau cellulaire fiable offrirait la possibilité d'accéder à des ressources éducatives en ligne;

CONSIDÉRANT que les entreprises et commerces de la région ont un réel besoin de cet outil de travail afin que leur potentiel soit au maximum;

CONSIDÉRANT que pour la revitalisation de la région et la promotion touristique, le réseau cellulaire est un incontournable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- appuie les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre;
- demande au gouvernement du Québec :

- de réaliser une évaluation des infrastructures actuelles, afin d'y apporter rapidement les changements nécessaires;
- de déployer toute l'énergie nécessaire pour faire pression auprès du CRTC afin que les compagnies qui sont distributeurs de réseau cellulaire élargissent leurs services au-delà des grands centres urbains;
- de prendre conscience que c'est en région éloignée que le besoin de réseau est nécessaire;
- **de respecter ses engagements en priorisant dès à présent, un réseau fiable pour tous les citoyens de la grande région de Portneuf et Mékinac, et d'ajouter la Municipalité de Sainte-Thècle (notamment le secteur du Lac-du-Jésuite) dans ses priorités.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-03-080 : Levée de la séance

À 21 heures 44 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Directrice générale/Greffière-trésorière